

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2019

INTÉRÊTS DÉFENSE ET SÉCURITÉ NATIONALE EXPLOITATION RÉSEAUX RADIOÉLECTRIQUES MOBILES - (N° 1722)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN10

présenté par

M. Marilossian, M. Chalumeau, Mme Françoise Dumas, Mme Mauborgne, Mme Pouzyreff,
M. Belhamiti, M. Fiévet, M. Gouttefarde, Mme Valetta Ardisson, Mme Bureau-Bonnard et
M. Jacques

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 3, après les mots : « réseaux radioélectriques », insérer le mot : « mobiles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel pour être cohérent avec le titre de la proposition de loi qui vise à encadrer l'exploitation des réseaux radioélectriques « mobiles ».